



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État : services extérieurs
Question écrite n° 5935

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le recours de l'État à des modes de gestion publique alternatifs. Dans son rapport de mars 2012 sur « L'État et ses agences », l'inspection générale des finances recommande de constituer un environnement favorable à l'exercice d'une tutelle stratégique en rendant effective les lettres de mission et la rémunération à la performance. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Les lettres de mission font partie des instruments de pilotage des opérateurs. L'inspection générale des finances a notamment constaté que les ministères de tutelle ne prenaient pas suffisamment en compte, dans la rédaction des lettres de mission adressées aux dirigeants d'organismes publics, une déclinaison opérationnelle de celles-ci en lettre d'objectifs, avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, permettant de mesurer et d'évaluer la performance des dirigeants lorsque la rémunération de ceux-ci prévoit une part variable. Dans le cadre des travaux menés par le groupe interministériel « opérateurs » de la modernisation de l'action publique, une formalisation interministérielle des outils de pilotage des opérateurs, de leurs objectifs et de leurs contenus sera réalisée. Une distinction sera notamment faite entre la lettre de mission traçant les grands objectifs stratégiques donnés au dirigeant pour la durée de son mandat et la lettre d'objectifs annuelle déclinant les objectifs stratégiques en objectifs opérationnels à partir desquels la performance du dirigeant sera évaluée.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5935

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5320

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 137